

REUNION du 19 Juillet 2012

(Issigeac)

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de membres présents : 17

Date de la convocation : 09.07.2012

Présents : M. CASTAGNET Michel et M. GASSEAU Jean-Louis (Bardou) – M. MOLLE Stéphanie (Boisse) – M. BOS Catherine et M. BUISSET Marc (Conne de Labarde) – M. CANAUX Martine (Faurilles) - M. LEGAL Alain (Faux) – M. CASTAGNER Jean-Claude et M. GAILLARD Patrick (Issigeac) - M. ALONSO Daniel (Monsaguel) – M. THOMASSIN Huguette (Plaisance) – Me NOUAILLE Nadine (St Cernin de Labarde) - M. SIMON Gérard et M. GIOCANTI Robert (St Léon d'Issigeac) – M. POMEDIO Lucien et M. PLESTAN Philippe (St Perdoux) – M. QUEILLE-RIVIER Anne Marie (Ste radegonde)

Représentés :

Absents : M. DESSAGNE Fabrice (Boisse) - M. MARTIN Gérard (Faurilles) – M. DUMON Patrick (Faux) - M. RAYNAL Michel et Me ROSETE Marie (Monmadalés) - M. BARCHIESI Christian et M. LELASSEUX Bernard (Monmarvès) - M. DELAGE Hervé (Monsaguel) - M. VEYRAC Yves et M. DUFOUR Thierry (Montaut) - M. FRICOT Jean-Marie (Plaisance) - M. LABONNE Moïse et M. DELAYRE Denis (St Aubin de Lanquais) - M. D'HAUTEFEUILLE Vianney (St Cernin de Labarde) - M. HASSELMANN Michel (Ste Radegonde).

Secrétaire de séance : M. GAILLARD Patrick.

Compte Rendu de la réunion du 14 Juin 2012.

Approuvé à l'unanimité.

I - Objet : Création poste agent d'animation – 2012.36

Vu le travail commencé sur le recensement du petit patrimoine le long des sentiers de randonnées,

Vu l'état d'avancement du Contrat de Développement Social Territorialisé et des actions menées par les différents groupes de travail,

Considérant que la communauté peut prétendre à un contrat aidé par l'Etat (CAE Immersion) et à un financement de la part de la MSA,

Monsieur le Président expose au conseil communautaire qu'il serait judicieux de créer un poste d'agent d'animation contractuel pour une durée d'un an de 35 heures hebdomadaires et propose la candidature de la personne stagiaire en licence professionnelle.

Entendu le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
DECIDE,

- D'accéder à la proposition de Monsieur le Président,
- De créer à compter du 1^{er} août 2012 un poste d'agent d'animation contractuel de 35 heures hebdomadaires,
- De compléter en ce sens le tableau des effectifs de la collectivité,
- De donner mandat au Président afin d'engager les démarches nécessaires au recrutement d'une personne pour cet emploi auprès des différents organismes,
- Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent seront inscrits au budget principal,
- Et charge le Président pour faire exécuter la présente délibération.

Monsieur Legal précise que le contrat d'immersion sera aidé à hauteur de 85 % sur une base de 26 heures, que la MSA peut nous apporter une aide de 3000.00 € dans le cadre de l'animation du territoire ; La CAF pourra éventuellement intervenir au cours de la 2^{ème} année à hauteur de 40 % si le contrat est reconduit.

II - Objet : Modification du tableau des effectifs : Création d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe et Recrutement d'un Agent Contractuel – 2012.37.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
 Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction territoriale,
 Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,
 Vu le précédent tableau des effectifs,
 Vu la délibération en date du 14 juin 2012 décidant la création d'un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe,
 Vu la délibération du 19 juillet 2012 décidant la création d'un emploi d'agent d'animation contractuel,

Monsieur le Président propose de modifier le tableau des effectifs comme suit pour intégrer les créations demandées :

Entendu le présent exposé,
 Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
 DECIDE,

- Dit que les effectifs du personnel sont fixés comme suit :

Emplois Permanents	Effectif	Durée Hebdomadaire	Fonctions	Cadre d'emploi
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe titulaire	01	21	Préparation et suivi des actions de la collectivité Finances Secrétariat	Adjoint Adminis. Territ.
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe stagiaire	01	10	Aide à la gestion des dossiers Gestion du SPANC Secrétariat	Adjoint Adminis Territ.
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe stagiaire	01	35	Mise en œuvre développement territorial Animation du territoire	Adjoint Techn. Territ.

Emplois Non Permanents	Effectif	Durée Hebdomadaire	Fonctions	Cadre d'emploi
Agent d'animation Contractuel	01	35	Recensement du petit patrimoine Animation du Territoire	Contrat CAE Immers.

- Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans des emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget principal aux chapitres prévus à cet effet.
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

Monsieur Legal fait part de l'effort de formation du personnel de la CCPI, notamment de Melle Bourdé qui a récemment suivi une journée d'information sur les nouveaux arrêtés réglementant l'assainissement non collectif à Toulouse avec la technicienne.

III - Objet : Fusion Eymet / Issigeac : Choix du bureau d'études - 2012.38.

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération en date du 10 mai 2012 décidant de lancer une consultation pour désigner un bureau d'études en charge d'expertiser les différents aspects de la fusion de notre communauté avec la communauté d'Eymet,

Vu la délibération en date du 14 juin 2012 déclarant le marché infructueux et décidant de relancer la procédure,

Vu les différentes propositions transmises,

Vu le procès-verbal de la commission d'ouverture des plis réunie le 17 et 19 juillet analysant l'ensemble des dossiers reçus,

La proposition du **bureau d'études EcoTerritorial** domiciliée 191 Route Nationale 45140 INGRÈ a été retenue, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour la valeur technique et l'adéquation de l'offre à la demande des deux communautés et 40 % pour le prix de la prestation),

Le cout de la prestation est de **24 876.80 € TTC** et sera financé par moitié par les deux communautés,

Entendu le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **Prend acte** du choix de la commission d'appel d'offres,
- **Autorise** le Président à signer et à remplir toutes les formalités inhérentes à la passation de ce marché avec le bureau d'études attributaire,
- **Précise** que cette mission est lancée par les deux communautés et sera financée par moitié par les deux communautés ; les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement du budget principal,
- **Donne** pouvoir au président pour faire exécuter la présente délibération.

IV – Info Bilan Opération Collective de Modernisation (OCM).

Monsieur Legal fait état du bilan des 1^{ères} et 2^{ndes} tranches et des opérations lancées sur notre territoire. Le bilan est téléchargeable sur le site du PGB.

V – Bilan de la journée Création / Reprise le 21 juin à Issigeac.

Action mise en œuvre par le DCST qui fut une réussite avec 37 porteurs de projets et 26 partenaires et élus.

Plusieurs thèmes ont été abordés de façon générale : le projet personnel, l'étude de marché, le financement, le statut juridique, les aides à la création,

Ensuite 17 partenaires à la création d'entreprise étaient à disposition des porteurs de projets pour des entretiens individuels afin de pouvoir répondre au cas par cas à leurs attentes.

Questions diverses.

- Mise en forme cahiers de recommandations : à la dernière réunion prévue le 12 juillet dernier, seuls 4 élus et 02 salariés étaient présents (+ 4 conseillers de Faux) Environ 600 exemplaires ont été réalisés. Monsieur Legal fait part de son regret du peu de participation des autres communes.

Monsieur Legal demande aux communes de faire remonter leurs besoins à la CCPI.

Par ailleurs des cahiers vont être déposés pour distribution à l'Office de Tourisme, à la Poste, aux notaires et aux constructeurs.

- Office de tourisme : Une réunion doit avoir lieu avec les 05 délégués élus le 31 mars 2012 pour faire le point sur le fonctionnement de l'OT.

Prochaine réunion : le 13 Septembre 2012 à 20h30 à Boisse.

Fin de la séance : 22h30.

Alain LEGAL, Président.

Ordre du Jour :

	Approbation du CR du 14.06.2012
2012.36	Création poste d'agent d'animation
2012.37	Personnel : Modification du tableau des effectifs
2012.38	Fusion Eymet / Issigeac : Résultats de la consultation – Choix du bureau d'études.
	Info Bilan OCM
	Bilan de la journée Création / Reprise d'entreprises le 21 juin à Issigeac
	Questions diverses.